

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois le 12 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

Date de la convocation : 31 mars 2023

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Ingrid MAGNARD, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC et Monsieur Cédric CHABROUX

Absents : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Alain LE BLEVEC a été désigné secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, un président spécifique a été nommé par l'ensemble du Conseil municipal pour animer la présentation et le vote du compte administratif 2022.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain LE BLEVEC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Damien PRELY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	
RAR RECETTES D'INVESTISSEMENT	98 548,49
RAR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	104 846,29
RECETTES 2022	44 200,92
DEPENSES 2022	146 396,70
RESULTAT EXERCICE 2022	- 102 195,78
RESULTAT ANTERIEUR	57 027,68
RESULTAT cumulé AU 31/12/2022	- 45 168,10
SECTION FONCTIONNEMENT	
RECETTES 2022	274 021,84
DEPENSES 2022	310 221,79
RESULTAT EXERCICE 2022	- 36 199,95
RESULTAT ANTERIEUR	148 585,08
RESULTAT cumulé AU 31/12/2022	112 385,13

Acte publié le 14/04/2023

Mode de publication : Site Internet www.cherynberry.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 13/04/2023

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après que le Maire ait quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Damien PRELY



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. B...', written over a horizontal line.